Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 49 (1920)

Heft: 20

Rubrik: Partie pratique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous avons fait là déjà un pas sérieux vers ce mieux auquel nous travaillons tous. Nous attendons encore un programme rajeuni et adapté aux besoins nouveaux.

Disons un mot, pour terminer, des anciens examens des recrutables. Nous ne voulons pas nous y attarder, mais nous croyons que l'on a attaché trop d'importance aux examens, en général. Ceux-ci sont nécessaires dans une certaine mesure, car il faut un contrôle de l'enseignement ; mais si les anciens examens des recrues avaient du bon, les méthodes en étaient déplorables : Maîtres et élèves étaient classés définitivement d'après les résultats ; les notes publiées annonçaient la valeur des uns et des autres. Heureusement, les examens n'expliquent pas tout ! Nous avons, selon l'expression d'un pédagogue, plus d'un « mètre » pour mesurer la valeur d'un élève. Nous avons son intelligence, sa mémoire, sa volonté, sa conduite.

D'ailleurs, qu'on nous permette cette digression, les véritables et les plus solides causes de vitalité et de supériorité des individus ne sont pas d'ordre purement intellectuel. Pour être de bons citoyens, de bons travailleurs et de courageux patriotes, il faut surtout posséder deux vertus : l'*esprit de discipline et l'esprit de sacrifice*. Ces deux vertus sont heureusement toujours latentes dans l'âme de notre peuple fribourgeois si foncièrement bon. Nos éducateurs savent très bien les cultiver. Nous connaissons un certain nombre de jeunes gens, de nos petits villages, qui ne savaient pas montrer à la carte tous les passages des Alpes, mais qui ont fait bravement leur devoir de patriotes et de soldats lors des mobilisations de guerre. Leur esprit de discipline et de sacrifice les a si bien inspirés et soutenus qu'ils sont morts pour leur pays qu'ils aimaient ardemment !

E. Coquoz.

PARTIE PRATIQUE

Sur la résolution des problèmes d'arithmétique

Interrogez les élèves sur la manière de résoudre par écrit un problème donné et vous aurez assez souvent des réponses telles que les suivantes : Je multiplie tel nombre par tel autre ; je soustrais ce nombre-ci de ce nombre-là, etc. Ils indiquent tout simplement une suite d'opérations à effectuer, sans que vous puissiez leur faire dire comment ils sont arrivés à ces opérations. Il est évident que nous n'avons pas là une vraie solution d'un problème d'arithmétique.

Nous ne faisons pas seulement résoudre des problèmes pour que l'élève en trouve rapidement les réponses, nous voulons surtout développer son intelligence, nous voulons le faire raisonner.

Si le problème posé est simple, si, pour trouver la réponse, il ne faut faire qu'une opération, une bonne solution demande :

1° Qu'on dise ce que l'on veut chercher ;

2° Qu'on fasse un raisonnement pour le trouver ;

3° Qu'on indique l'opération à laquelle on a été amené par ce raisonnement ;

4° Qu'on effectue ensuite correctement cette opération.

Si, pour arriver à la réponse, il est nécessaire de chercher d'abord d'autres quantités secondaires, il faut faire plus ou moins d'opérations, il faut alors indiquer l'ordre dans lequel on veut procéder.

Quelques exemples vont nous faire voir la marche à suivre.

1. *Mon voisin a acheté un jardin pour 240 fr. et un pré pour 950 fr. Combien a-t-il dû payer en tout ?*

Il est facile de voir ici ce que l'on a à chercher.

Mon voisin a dû payer 240 fr. plus 950 fr. ; l'opération est une addition puisque l'on se propose de chercher un nombre qui contient autant d'unités que deux autres nombres ensemble.

On indique cette opération : 240 fr. + 950 fr.

La solution du problème est alors :

Mon voisin a dû payer 240 fr. + 950 fr. = 1190 fr.

Remarque : S'il est nécessaire d'effectuer les opérations par écrit, on peut les faire mettre à la suite de la solution ou dans la marge.

2. *Une femme avait 68 fr. en partant de chez elle. Elle a fait quelques achats pour lesquels elle a payé 45 fr. Quelle somme a-t-elle rapportée à la maison ?*

On cherche ici quelle somme reste à la femme.

Cette femme ayant dépensé 45 fr. sur les 68 fr. qu'elle avait, il lui reste 68 fr. moins 45 fr. ; cette opération est une soustraction, puisque l'on se propose de retrancher un nombre d'un autre de même nature.

On l'indique ainsi : 68 fr. — 45 fr.

La solution du problème est alors :

Cette femme a rapporté à la maison 68 fr. — 45 fr. = 23 fr.

3. *Une femme avait 68 fr. en partant de la maison. Après avoir fait quelques achats au magasin, il lui est resté 26 fr. Quel est le montant de ses dépenses ?*

Remarquons qu'ici ce n'est pas un reste qu'on se propose de trouver, nous connaissons ce qui reste à la femme quand elle a payé ses dépenses. Nous voulons au contraire savoir quel est le montant de ses dépenses. Il nous faut alors comparer ce qu'elle a rapporté à ce qu'elle avait en partant et nous disons qu'elle a dépensé ce qui manque à 26 fr. pour faire 68 fr.

Cette opération, qui consiste à chercher ce qui manque à un nombre pour en égaler un autre, est encore une soustraction, bien différente, il est vrai, de la précédente.

En calcul oral, on trouve la réponse en disant : à 26 fr., il manque 4 fr. pour faire 30 fr. ; à 30 fr., il manque encore 38 fr. pour faire 68 fr. En tout, il manque donc 4 fr. plus 38 fr. ou 42 fr. à 26 fr. pour faire 68 fr.

Par écrit, cette soustraction se représente comme l'autre : 68 fr. — 26 fr.

La solution est donc :

Les dépenses de cette femme se montent à 68 fr. — 26 fr. = 42 fr.

4. *Que coûtent 7 mètres de drap si le mètre coûte 24 fr. ?*

Ici encore il est facile de voir ce que l'on demande.

Le raisonnement est le suivant : Si 1 mètre coûte 24 fr., 7 mètres coûtent 7 fois 24 fr.

On pourrait trouver le résultat en faisant la somme de 7 nombres égaux à 24 fr. ; mais faire une somme de 7 nombres égaux revient à une multiplication. On indique alors cette opération ainsi : 24 fr. × 7 (lisez 24 fr. multipliés par 7) ; on met le multiplicande concret à gauche et le multiplicateur abstrait à droite du signe de la multiplication.

La solution est :

Les 7 mètres de drap coûtent 24 fr. × 7 = 168 fr.

5. *Jean a payé 222 fr. pour 148 m² de terrain. A combien lui revient le m² ?*

On voit facilement ce qu'il faut chercher.

Le raisonnement est le suivant : Si 148 m² coûtent 222 fr., 1 m² coûte le 148me de 222 fr. Cette opération est une division-partage, puisqu'il faut partager 222 fr. en 148 parties égales pour trouver la valeur d'une partie.

On indique cette opération ainsi :

Un mètre carré de terrain coûte 222 fr. : 148 = 1,50 fr.

(A suivre.) J. A.

ÉCHOS DE LA PRESSE

L'orientation professionnelle. — C'est le hasard qui, le plus souvent, détermine chez l'adolescent, à sa sortie de l'école, le choix de la profession qu'il exercera. Celui-ci, sans être bien fixé, eût aimé pourtant à être dessinateur : il sera maçon comme l'est son père. Celui-là deviendra forgeron, à l'exemple de son voisin, un robuste jeune homme dont il admire la belle et forte carrure. Cet autre, qui ne manifeste aucune préférence, sera employé de bureau : ainsi en ont décidé ses parents, sur les conseils d'un cousin éloigné.

Aucune raison véritablement sérieuse ne vient motiver ce choix. Et le choix, au reste, n'est pas toujours bien arrêté. Il est des familles qui admettent qu'un enfant puisse essayer un métier, qu'il abandonnera en cas d'insuccès pour en aborder un autre. Fâcheuse pratique ! L'adolescent perd à ces essais un temps précieux ; il demeure hésitant, et n'a pas, généralement, un goût bien prononcé pour le métier qu'il choisit enfin. La pensée des apprentissages successifs qu'il a ébauchés s'accompagne toujours chez lui, plus tard, de quelques regrets.

Les familles n'ont aucune règle qui les guide ; elles se décident au petit bonheur, d'après les désirs vagues de l'enfant, et souvent aussi d'après les suggestions de leur entourage. Elles ne songent pas à se demander si la constitution du futur apprenti, son tempérament, ses aptitudes, lui permettront d'exercer avec goût et avec succès la profession choisie. Elles ne se rendent pas compte de cette vérité que, pour faire œuvre utile, tout individu doit *convenir* à la tâche qui lui est assignée.

Si l'enfant est chétif, pourra-t-il exercer un métier qui nécessite une grande force musculaire ? Ne serait-il pas cruel d'exiger de lui, malingre et délicat, — tel le pauvre Jack, de Daudet, — des efforts qu'il ne peut donner ? S'il a de faibles poumons, et s'il est par suite prédisposé à la tuberculose, le condamnera-t-on à vivre, soit dans l'air confiné d'un bureau, soit au milieu des poussières que produisent certains travaux : taille des limes, brasserie, meunerie, extraction de la houille, etc. ? S'il a des troubles visuels, sera-t-il apte à exercer un métier qui exige une grande acuité de vision, celui de bijoutier ou de dessinateur ; s'il s'agit d'un garçon ; celui de dentellière ou de brodeuse, s'il s'agit d'une jeune fille ? Tel enfant est nerveux, impulsif : ne serait-il pas illogique d'en vouloir faire un comptable ? Tel autre aime les travaux de plein air : se verra-t-il contraint à occuper un emploi tranquille et sédentaire, à demeurer assis toute la journée, alors qu'il rêvait d'une vie active à la campagne ?

Il résulte de ces considérations qu'il faut tenir compte, en guidant l'adolescent dans le choix d'un métier : 1° de son état physique ; 2° de son tempérament ; 3° de ses aptitudes. Négliger ces divers éléments, c'est l'exposer à faire toute